

Madame Corinne CHABAUD
Présidente de Terre de Provence
Agglomération
5 place du Docteur Marius Chabaud
13630 EYRAGUES

Nos réf : HC/KB/CG/SB – 2025-1251

BORDEREAU D'ENVOI

Nombre de Pièces	DESIGNATION DES PIECES	OBSERVATIONS
1 ex.	<p>Bonjour,</p> <p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'avis concernant le Projet de Plan de Mobilité arrêté. <p>Vous souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p>	

Saint-Rémy de Provence, le 13 octobre 2025

Madame Corinne CHABAUD
Présidente de Terre de Provence
Agglomération
5 place du docteur Marius Chabrand
13630 Eyragues

Saint-Rémy de Provence, le 10 octobre 2025,

Objet : Avis – Projet de Plan de Mobilité arrêté - Terre de Provence Agglomération

Nos réf : HC/KB/CG/SB – 2025 - 1251

Affaire suivie par : Sacha BERTHUIT

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 31 juillet 2025, Terre de Provence Agglomération a transmis à la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, en tant que personne publique associée (conformément à l'article L1214-14 du Code des Transports), le projet de Plan de Mobilité arrêté le 17 juillet 2025.

Après étude attentive du diagnostic, de la stratégie territoriale et du plan d'actions proposés, la CCVBA souhaite saluer la qualité du travail engagé. La clarté du document et la pertinence des enjeux identifiés, retranscrivent les problématiques de mobilités rencontrées à l'échelle de votre territoire mais également en lien avec les territoires voisins, notamment notre Communauté de communes.

Le diagnostic met en exergue les dynamiques de croissance démographique et économique du territoire, ainsi que l'importance des flux domicile-travail, en particulier les flux inter-EPCI. La stratégie et le plan d'actions élaborés, sont axés sur le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle et s'inscrivent pleinement avec les orientations que nous partageons. Plusieurs actions proposées dans le Plan de Mobilité nécessiteront une collaboration entre nos deux EPCI, notamment :

- La ligne 707, qui constitue un axe structurant de mobilité entre nos deux territoires, et dont l'amélioration concertée est essentielle à une meilleure desserte des usagers ;
- La continuité et la sécurisation des réseaux cyclables, notamment dans le cadre du développement des itinéraires entre la CCVBA et TPA, en veillant à l'uniformité des jalonnements et des équipements ;
- Les actions de promotion du covoiturage et des solutions multimodales, dans une logique de complémentarité et d'harmonisation des dispositifs (par exemple, en lien avec le dispositif de gratification mis en œuvre sur notre territoire) ;

- Les démarches de communication et de sensibilisation partagées, notamment autour des Plans de Mobilité Employeur et de la création d'une identité visuelle commune ou cohérente pour les services de mobilité.

Ainsi, après examen de l'ensemble des objectifs poursuivis et du plan d'actions, nous émettons un avis favorable sur le Plan de Mobilité transmis et nous tenons à disposition pour contribuer à sa mise en œuvre opérationnelle pour les actions nécessitant une cohérence et une coopération entre nos deux territoires.

Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés des prochaines étapes, notamment en ce qui concerne les modalités d'association des collectivités voisines.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président



Hervé CHERUBINI

Aunties
